



Rapport préliminaire au budget 2025

Etabli selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

Malleray, août 2024

Table des matières

1	Synthèse	3
2.	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	3
2.1	<u>Généralités</u>	3
2.2	<u>Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif</u>	3
3.	Commentaires	3
3.1	Généralités	3
3.2	Compte de résultats	3
3.2.1	<u>Commentaire de l'évolution des charges de personnel</u>	3
3.2.2	<u>Commentaire de l'évolution des charges de biens, services et marchandises</u>	4
3.2.3	<u>Commentaire de l'évolution des charges de transfert</u>	4
3.2.4	<u>Commentaire de l'évolution des revenus financiers</u>	4
3.2.5	<u>Commentaire de l'évolution des revenus de transfert</u>	4
3.3	Investissements	5
4.	Résultat	6
4.1	<u>Vue d'ensemble</u>	6
4.2	<u>Résultat du compte global</u>	6
4.2.1	<u>Compte de résultats</u>	6
4.2.2	<u>Compte des investissements</u>	7
4.2.3	<u>Résultat du financement</u>	7
4.3	<u>Résultat du compte général</u>	7
5.	Compte de résultats	8
5.1	<u>Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières</u>	8
5.2	<u>Aperçu du compte de résultats selon les fonctions</u>	8
6.	Compte des investissements	9
6.1	<u>Aperçu du compte des investissements selon les fonctions</u>	9
7.	Etat des capitaux propres	9
7.1	<u>Evaluations</u>	9
8.	Proposition de la commission d'école	10

Rapport préliminaire au budget 2025

1 Synthèse

Le Syndicat scolaire du Grand Val regroupe les communes d'Eschert, Belprahon, Grandval, Crémines, Corcelles et Seehof. La comptabilité a été tenue jusqu'au 30.06.2023 par Mme Sonia Minder. Dès le 1^{er} juillet, Mme Magalie Jost a repris cette fonction.

Le Syndicat scolaire compte à ce jour des classes d'école enfantine (1H et 2H), des classes d'école primaire (3H à 8H) et l'école secondaire pour la section G (9H à 11H).

Les communes membres contribuent aux frais de fonctionnement et d'enseignement selon une clé de répartition, définie dans le règlement d'organisation du Syndicat scolaire (50% selon la capacité contributive absolue, 25% selon la population résidente moyenne et 25% selon le nombre d'élèves).

Afin de faire face au transfert de la Municipalité de Moutier dans la République et canton du Jura dès le 1^{er} janvier 2026, le règlement actuel du Syndicat scolaire du Grand Val sera dissout au 31.07.2026. Le nouveau règlement entrera en vigueur au 1^{er} août 2026. Le budget 2025 n'est pas concerné par ces changements à venir mais certains postes du budget risquent déjà d'être impactés lors de l'exercice 2025 (par exemple, nombre de séances plus conséquent)

2. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

2.1 Généralités

Le budget 2025 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

2.2 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

La limite d'inscription à l'actif n'est pas clairement définie à ce jour. Ce point sera à définir clairement lors du budget 2026 et suite aux modifications de règlement.

3. Commentaires

3.1 Généralités

Le budget 2024, accepté par la commission scolaire en automne 2023, a été accepté par la totalité des assemblées communales dans le courant du mois de décembre 2023. L'excédent de charges du comptes de fonctionnement se montait à CHF 334'850.00 et a été réparti par commune, selon la clé de répartition. Les charges d'enseignements se montaient à CHF 976'345.90. Les communes mettant à disposition des locaux (halle de gym, locaux divers) ont vu le montant des locations, déduit des montants dus par leur commune.

Le budget 2025, prévoit un excédent de charge du compte de fonctionnement de CHF 378'580.00. Les frais d'enseignements se montent à CHF 983'020.00. Comme précédemment, les communes mettant à disposition des locaux, verront le montant de la location, définie préalablement, déduit du montant du par commune. L'augmentation des charges de fonctionnement est expliquée ci-dessous.

3.2 Compte de résultats

3.2.1 *Commentaire de l'évolution des charges de personnel*

Les charges de personnel sont en forte augmentation (augmentation de CHF 28'650.00 par rapport au budget 2024) et sont estimées à CHF 77'250.00 pour l'exercice 2025 (CHF 48'600.00 pour 2024). Comme pour le budget 2024, la distinction se fait de manière plus claire entre les charges de personnel pour l'école à journée continue et le reste du personnel administratif notamment. Cela implique également une distinction au niveau de la comptabilisation des charges sociales.

En raison de l'ouverture de nouveau module à l'EJC, une ASE a été engagé dès le 1^{er} septembre 2024 afin de renforcer le team d'accompagnement. Un changement de pratique a également été approuvé par la commission d'école afin que le personnel déjà en place, soit engagé à un pourcentage fixe et non plus à l'heure comme précédemment. En résumé, le pourcentage total au niveau de la direction se monte à 25% (réparti entre deux personnes) et le pourcentage total du personnel d'accompagnement se monte à 85% (réparti entre trois personnes). De plus, certains professeurs de l'école assurent l'encadrement de certains modules.

Une légère augmentation des charges a également été budgétée au niveau du traitement, des indemnités et jetons de présence des membres de l'exécutif. En raison des changements à venir pour le Syndicat scolaire et l'ouverture probable de classe secondaire P et M à Grandval, le nombre de séances devrait augmenter.

Au niveau du personnel administratif, une augmentation de la charge de travail est également prévue. Le montant a été inscrit au budget mais rien n'est encore décidé pour la suite.

3.2.2 Commentaire de l'évolution des charges de biens, services et marchandises

Les charges de biens, services et marchandises prévues pour 2025, se montent à CHF 423'850.00 et représente une hausse de CHF 39'300.00 par rapport au budget 2024.

Cette augmentation s'explique de la manière suivante :

- Distinction des charges informatiques pour le bon fonctionnement du syndicat scolaire (frais de maintenance, un ordinateur portable à changer en 2025, logiciels scolaire) et charges informatiques pour les élèves (nouveaux iPads ou matériel informatique bénéficiant directement aux élèves). Les charges actuels étaient sous-estimées et ne permettaient pas une distinction. Tout était comptabilisé dans le degré primaire, même les charges concernant l'administration.
- Augmentation des charges concernant les courses d'école, sorties, camp (camp de ski tous les deux ans, prévu en 2025). Les revenus par rapport au camp, soit les subventions cantonales et la participation des parents sont comptabilisé dans un compte de revenu (GM 4611 et 4637).
- Augmentation des charges concernant les repas à l'EJC en fonction du nombre d'enfants inscrit. Ces charges sont toutefois compensées par l'augmentation des revenus concernant la participation des parents pour les repas en particulier.
- Augmentation des charges de loyer pour l'EJC suite à l'ouverture de nouveau module et donc de l'utilisation plus importante des locaux.

3.2.3 Commentaire de l'évolution des charges de transfert

Les charges de transfert correspondent frais d'enseignement, aux frais d'encadrement de l'EJC. Les charges sont compensées par les revenus de transfert, soit les frais d'enseignement facturé aux communes, les subventions cantonales pour l'EJC, les participations des parents à l'EJC et les subventions cantonales pour les frais de transport.

Les charges de transfert se montent à CHF 1'078'720.00, soit une augmentation de CHF 62'174.10 par rapport au budget 2024. Ces frais dépendent du nombre d'élèves scolarisés et du nombre d'élèves inscrit à l'EJC. Pour 2025, l'augmentation provient du nombre conséquent d'enfants inscrit à l'EJC et l'ouverture de nouveaux modules. Le nombre d'élèves pour l'ensemble du Syndicat a augmenté d'un élève, pour se monter à 154 pour l'année scolaire 2024/2025.

Le dossier du travailleur social en milieu scolaire a également bien évolué. Un contrat a pu être signé avec la commune de Valbirse afin que le travailleur social en milieu scolaire engagé par ces derniers puisse également intervenir sur les différents sites du Syndicat scolaire. Cela entraîne pour 2025, des charges prévues de CHF 17'500.00. Cette augmentation de charge a été approuvée par la commission scolaire.

3.2.4 Commentaire de l'évolution des revenus financiers

En raison de l'évolution des taux d'intérêts, le budget prévoit des revenus par rapport au compte bancaire. Cela reste toutefois des montants qui n'influencent pas de manière importante le budget 2025.

3.2.5 Commentaire de l'évolution des revenus de transfert

Les revenus de transfert se montent à CHF 1'579'800.00 pour 2025. Le budget 2024 prévoyait lui des revenus de transfert d'un montant de CHF 1'449'695.90. L'augmentation des revenus de transfert de

CHF 130'104.10 est toutefois à mettre en relation avec l'augmentation des charges détaillées au point 3.2.2 et 3.2.3. Voici un bref résumé des différents points :

- Augmentation des revenus concernant les frais d'enseignement de CHF 6'674.10 (charges identiques aux revenus) ;
- Subventions et participations des parents par rapport au camp de CHF 10'700.00 ;
- Subventions cantonales pour l'EJC, augmentation par rapport au budget 2024 de CHF 17'500.00 (augmentation du nombre d'élèves inscrit et à mettre en relation avec l'augmentation des charges pour l'EJC) ;
- Augmentation des revenus au niveau de la participation des parents pour les frais d'encadrement et de repas pour l'EJC, par rapport au budget 2024 de CHF 34'000.00 (même remarque que le point précédent) ;
- Revenus concernant les frais du travailleur sociale en milieu scolaire refacturé aux communes membres de CHF 17'500.00 ;
- Excédent de charges du compte de fonctionnement, réparti entre les communes de CHF 43'730.00

3.3 Investissements

Néant.

4. Résultat

4.1 Vue d'ensemble

3.1 Vue d'ensemble	Budget 2025	Budget 2024	Exercice 2023
Résultat annuel CR, compte global (GM 90)			
Résultat annuel, CR, compte général (GM 900)			
Résultat annuel, FS selon la législation (GM 901)			
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)			
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)			
Taxe immobilière (GM 4021)			
Investissements nets (GM 5 ./ . 6)			

Aucun résultat ne figure dans le tableau ci-dessus car le Syndicat scolaire du Grand Val ne comptabilise pas un résultat annuel, n'encaisse pas d'impôts ou de taxes immobilières et aucuns investissements ne figure dans les comptes ou budget.

4.2 Résultat du compte global

4.2.1 Compte de résultats

3.2.1 Résultat Compte global

Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	1 579 820.00
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	1 579 800.00
Résultat de l'activité d'exploitation	-20.00

Charges financières (GM 34)	
Revenus financiers (GM 44)	20.00
Résultat provenant de financements	20.00

Résultat opérationnel

Charges extraordinaires (GM 38)	
Revenus extraordinaires (GM 48)	

Résultat extraordinaire

Résultat total, compte de résultats

L'ensemble des charges et revenus font parties des groupes de matière mentionné sous les charges/revenus d'exploitation ou de financements. Le tableau n'est donc pas très représentatif de la situation.

4.2.2 Compte des investissements

Dépenses d'investissement (GM 690)	0.00
Recettes d'investissement (GM 590)	0.00

Résultat du compte d'investissements	0.00
---	-------------

4.2.3 Résultat du financement*Autofinancement*

Résultat total, compte de résultats	90	0.00
Amortissements du patrimoine administratif	33 +	0.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35 +	0.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45 -	0.00
Rectifications, prêts PA	364 +	0.00
Rectifications, participations PA	365 +	0.00
Amortissements, subventions d'investissement	366 +	0.00
Attributions aux capitaux propres	389 +	0.00
Revalorisations PA	4490 -	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	489 -	0.00
Autofinancement		0.00

<i>Investissements nets</i>	0.00
-----------------------------	-------------

Résultat du compte des investissements (selon ch. 3.2.2)

Résultat du financement	0.00
(+ = excédent de financement / - = découvert de financement)	

Comme les tableaux ci-dessus, aucun montant ne sont prévu au budget 2025 pour les groupes de matières mentionnés dans ce graphique.

4.3 Résultat du compte général

Il est renoncé à présenter un tableau du compte général car cela correspond au résultat du compte global. De plus, tous les chiffres sont à CHF 0.00.

5. Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges						
30 Charges de personnel	77 250.00		48 600.00		47 575.95	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	423 850.00		384 550.00		336 389.38	
33 Amortissements du patrimoine administratif						
34 Charges financières						
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux						
36 Charges de transfert	1 078 720.00		1 016 545.90		1 020 156.60	
37 Subventions à redistribuer						
38 Charges extraordinaires						
39 Imputations internes						
3 Total Charges	1 579 820.00		1 449 695.90		1 404 121.93	
Revenus						
40 Revenus fiscaux						
41 Revenus régaliens et de concessions						
42 Taxes						
43 Revenus divers						
44 Revenus financiers		20.00				32.05
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux						
46 Revenus de transfert		1 579 800.00		1 449 695.90		1 404 089.88
47 Subventions à redistribuer						
48 Revenus extraordinaires						
49 Imputations internes						
4 Total Revenus		1 579 820.00		1 449 695.90		1 404 121.93
Clôture						
90 Clôture du compte de résultats						
Totaux	1 579 820.00	1 579 820.00	1 449 695.90	1 449 695.90	1 404 121.93	1 404 121.93

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

	Budget 2025		Budget 2024		Année 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	70 150.00	20.00	50 900.00		41 473.83	32.05
Excédent de charges		70 130.00		50 900.00		41 441.78
1 Ordre et sécurité publics, défense						
Excédent de charges						
2 Formation	1 484 570.00	1 183 720.00	1 391 195.90	1 114 845.90	1 357 127.90	1 096 934.19
Excédent de charges		300 850.00		276 350.00		260 193.71
3 Culture, sports et loisirs, Eglises						
Excédent de charges						
4 Santé	25 100.00	17 500.00	7 600.00		5 520.20	
Excédent de charges		7 600.00		7 600.00		5 520.20
5 Sécurité sociale						
Excédent de charges						
6 Transports et télécommunications						
Excédent de charges						
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire						
Excédent de charges						
8 Économie publique						
Excédent de charges						
9 Finances et impôts						
Excédent de charges						
Totaux	1 579 820.00	1 201 240.00	1 449 695.90	1 114 845.90	1 404 121.93	1 096 966.24
Excédent de charges		378 580.00		334 850.00		307 155.69

6. Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

Néant.

7. Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

7.1 Evaluations

Un état des capitaux propres n'est pas présenté car tous les chiffres sont à CHF 0.00 et que le Syndicat scolaire du Grand Val n'est pas concerné par ces catégories.

8. Proposition de la commission d'école

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget.

Syndicat scolaire du Grand Val

Eric Leuenberger
Président

Nadine Guillet
Secrétaire

Magalie Jost
Administratrice des finances

Malleray, le 26 août 2024

Compte de fonctionnement selon les tâches

01.01.24 - 31.12.24

		Charges 2023	Revenus 2023	Budget Charges 2024	Budget Revenus 2024	Budget Charges 2025	Budget Revenus 2025
0	Administration générale	41'473.83	32.05	50'900.00		70'150.00	20.00
01	Législatif et exécutif	5'221.50		15'200.00		16'000.00	
012	Exécutif	5'221.50		15'200.00		16'000.00	
0120	Exécutif	5'221.50		15'200.00		16'000.00	
3000.01	Traitements, Indemnités, Jetons de présence	4'750.00		5'200.00		6'000.00	
3199.01	Crédit libre de la commission d'école	471.50		10'000.00		10'000.00	
02	Services généraux	36'252.33	32.05	35'700.00		54'150.00	20.00
022	Services généraux	36'252.33	32.05	35'700.00		54'150.00	20.00
0220	Services généraux	36'252.33	32.05	35'700.00		54'150.00	20.00
3010.01	Personnel administratif	25'250.00		24'500.00		34'500.00	
3050.01	Assurances sociales	5'058.70		3'500.00		7'000.00	
3090.01	Autres charges du personnel, formation			650.00		500.00	
3100.01	Fournitures de bureau	2'037.83		2'500.00		2'500.00	
3102.01	Imprimés, publications			150.00		150.00	
3110.01	Achat de mobilier, machines de bureau			300.00		300.00	
3113.01	Matériel informatique					2'500.00	
3118.01	Maintenance informatique, logiciels					3'500.00	
3130.01	Frais bancaires et postaux, téléphones, timbres	2'162.15		2'000.00		1'000.00	
3132.01	Honoraires, émoluments			300.00		300.00	
3132.02	Honoraires vérifications des comptes	800.00		800.00		900.00	
3134.01	Assurance protection juridique	443.65		500.00		500.00	
3170.01	Dédommagements pour déplacements	500.00		500.00		500.00	
4400.01	Intérêts des comptes courants		32.05				20.00
2	Formation	1'357'127.90	1'096'934.19	1'391'195.90	1'114'845.90	1'484'570.00	1'183'720.00
21	Scolarité obligatoire	1'357'127.90	1'096'934.19	1'391'195.90	1'114'845.90	1'484'570.00	1'183'720.00
211	Cycle d'entrée	152'081.75	149'081.75	154'958.10	148'958.10	159'499.00	153'499.00
2116	Ecole enfantine	152'081.75	149'081.75	154'958.10	148'958.10	159'499.00	153'499.00
3104.01	EE Matériel et moyens d'enseignement	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
3110.01	EE Achat de mobilier			1'000.00		1'000.00	
3171.01	EE Courses d'école, ski, piscine, patinoire			2'000.00		2'000.00	
3611.01	EE Crémines enseignement	42'103.85		42'039.90		44'303.90	
3611.02	EE Grandval enseignement	36'532.70		36'449.20		35'589.00	
3611.03	EE Corcelles enseignement	15'291.45		16'817.50		16'606.90	
3611.04	EE Belprahon enseignement	23'754.60		22'771.50		23'473.00	
3611.05	EE Eschert enseignement	27'429.40		26'546.40		28'969.60	
3611.06	EE Seehof enseignement	3'969.75		4'333.60		4'556.60	
4612.01	EE Crémines enseignement		42'103.85		42'039.90		44'303.90
4612.02	EE Grandval enseignement		36'532.70		36'449.20		35'589.00

Compte de fonctionnement selon les tâches

01.01.24 - 31.12.24

		Charges 2023	Revenus 2023	Budget Charges 2024	Budget Revenus 2024	Budget Charges 2025	Budget Revenus 2025
4612.03	EE Corcelles enseignement		15'291.45		16'817.50		16'606.90
4612.04	EE Belprahon enseignement		23'754.60		22'771.50		23'473.00
4612.05	EE Eschert enseignement		27'429.40		26'546.40		28'969.60
4612.06	EE Seehof enseignement		3'969.75		4'333.60		4'556.60
212	Degré primaire	707'178.90	621'896.65	741'659.90	650'659.90	734'578.00	636'678.00
2126	Degré primaire	707'178.90	621'896.65	741'659.90	650'659.90	734'578.00	636'678.00
3053.01	EP Assurance collective accident des élèves	517.25		600.00		600.00	
3104.01	EP Matériel et moyens d'enseignement	43'802.50		42'000.00		42'000.00	
3104.02	EP Matériel activités manuelles, ACM/TM	8'440.50		5'000.00		7'000.00	
3104.03	EP Machines, appareils, outils, ACM/TM					1'000.00	
3105.01	EP Economie familiale	1'398.60		3'000.00			
3110.01	EP Achat de mobilier scolaire	3'915.10		8'000.00		10'000.00	
3110.02	EP Achat de mobilier scolaire (extraordinaire)			3'500.00			
3111.01	EP Matériel de gymnastique	2'344.45		2'500.00		2'500.00	
3113.01	EP Matériel informatique	10'557.65		8'000.00		8'000.00	
3130.02	EP Eschert, téléphone, ordinateur	312.60		500.00		400.00	
3130.03	EP Belprahon, téléphone, ordinateur	305.00		500.00		400.00	
3130.04	EP Grandval, téléphone, ordinateur	921.80		1'000.00		1'000.00	
3130.05	EP Crémines, téléphone, ordinateur	303.40		500.00		400.00	
3130.06	EP Corcelles, téléphone, ordinateur	303.70		500.00		400.00	
3134.01	EP Assurance choses sur mobilier	2'330.85		2'400.00		2'700.00	
3150.01	EP Entretien du mobilier			3'000.00		2'000.00	
3171.01	EP Courses d'école, ski, piscine, patinoire	19'832.05		10'000.00		8'000.00	
3171.02	EP Camps					20'000.00	
3611.01	EP Crémines enseignement	172'811.00		183'633.40		181'309.00	
3611.02	EP Grandval enseignement	149'944.45		159'212.80		145'644.20	
3611.03	EP Corcelles enseignement	62'761.75		73'460.20		67'962.10	
3611.04	EP Belprahon enseignement	97'499.10		99'467.50		96'060.70	
3611.05	EP Eschert enseignement	112'582.15		115'956.70		118'554.80	
3611.06	EP Seehof enseignement	16'295.00		18'929.30		18'647.20	
4611.00	EP Subventions cantonales (camps)						2'500.00
4612.01	EP Crémines enseignement		172'811.00		183'633.40		181'309.00
4612.02	EP Grandval enseignement		149'944.45		159'212.80		145'644.20
4612.03	EP Corcelles enseignement		62'761.75		73'460.20		67'962.10
4612.04	EP Belprahon enseignement		97'499.10		99'467.50		96'060.70
4612.05	EP Eschert enseignement		112'582.15		115'956.70		118'554.80
4612.06	EP Seehof enseignement		16'295.00		18'929.30		18'647.20
4635.01	EP Restitutions papier		10'003.20				
4637.01	EP Participation des parents (camps)						6'000.00

Compte de fonctionnement selon les tâches

01.01.24 - 31.12.24

		Charges 2023	Revenus 2023	Budget Charges 2024	Budget Revenus 2024	Budget Charges 2025	Budget Revenus 2025
213	Degré secondaire I	192'128.05	192'128.05	185'727.90	176'727.90	217'343.00	203'543.00
2136	Degré secondaire I	192'128.05	192'128.05	185'727.90	176'727.90	217'343.00	203'543.00
3104.01	ES G Matériel et moyens d'enseignement			4'000.00		4'000.00	
3104.02	ES G Matériel d'activités manuelles, ACM/TM			1'000.00		1'000.00	
3105.01	ES G Economie familiale					3'000.00	
3110.01	ES G Achat de mobilier scolaire			1'000.00		1'000.00	
3171.01	ES G Courses d'école, ski, piscine, patinoire			3'000.00		2'000.00	
3171.02	ES G Camps					5'000.00	
3611.01	ES G Crémines enseignement	54'260.65		49'877.30		58'113.00	
3611.02	ES G Grandval enseignement	47'080.85		43'244.30		46'681.80	
3611.03	ES G Corcelles enseignement	19'706.55		19'952.80		21'783.10	
3611.04	ES G Belprahon enseignement	30'613.60		27'016.70		30'789.30	
3611.05	ES G Eschert enseignement	35'349.80		31'495.40		37'999.10	
3611.06	ES G Seehof enseignement	5'116.60		5'141.40		5'976.70	
4611.01	ES G Subventions cantonales (camps)						700.00
4612.01	ES G Crémines enseignement		54'260.65		49'877.30		58'113.00
4612.02	ES G Grandval enseignement		47'080.85		43'244.30		46'681.80
4612.03	ES G Corcelles enseignement		19'706.55		19'952.80		21'783.10
4612.04	ES G Belprahon enseignement		30'613.60		27'016.70		30'789.30
4612.05	ES G Eschert enseignement		35'349.80		31'495.40		37'999.10
4612.06	ES G Seehof enseignement		5'116.60		5'141.40		5'976.70
4637.01	ES G Participatoin des parents (camps)						1'500.00
217	Bâtiments scolaires	20'000.00		19'900.00		19'900.00	
2170	Bâtiments scolaires	20'000.00		19'900.00		19'900.00	
3160.01	Loyer Crémines (halle et place de sport)	14'900.00		14'900.00		14'900.00	
3160.02	Loyer Grandval (place de jeux)	500.00		500.00		500.00	
3160.03	Loyer Corcelles (place de jeux)	500.00		500.00		500.00	
3160.04	Loyer Belprahon (terrain de foot et salle communale)	100.00					
3160.05	Loyer Eschert (place de jeux)	500.00		500.00		500.00	
3160.06	Loyer cuisine économie familiale	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
218	Accueil à journée continue	83'553.35	73'109.74	85'650.00	83'500.00	149'950.00	135'000.00
2180	Accueil à journée continue	83'553.35	73'109.74	85'650.00	83'500.00	149'950.00	135'000.00
3010.01	EJC Traitement personnel administratif	12'000.00		12'000.00		21'000.00	
3050.01	EJC Assurances sociales			1'500.00		7'000.00	
3099.01	EJC Autres charges du personnel			650.00		650.00	
3100.01	EJC Matériel de bureau			400.00		400.00	
3101.01	EJC Matériel d'exploitation, fournitures			200.00		500.00	
3104.01	EJC Matériel didactique			200.00		500.00	
3105.01	EJC Denrées alimentaires			400.00		100.00	

Compte de fonctionnement selon les tâches

01.01.24 - 31.12.24

		Charges 2023	Revenus 2023	Budget Charges 2024	Budget Revenus 2024	Budget Charges 2025	Budget Revenus 2025
3130.01	EJC Remb. frais de transport - repas			2'000.00		500.00	
3130.02	EJC Repas			23'000.00		33'500.00	
3130.03	EJC Frais de ports			600.00		600.00	
3160.01	EJC Loyer cuisine	4'500.00		4'500.00		7'000.00	
3170.01	EJC Autres frais			200.00		200.00	
3611.01	EJC Encadrement	67'053.35		40'000.00		78'000.00	
4611.01	EJC Subventions cantonales		26'675.00		37'500.00		55'000.00
4637.01	EJC Participation des parents - encadrement		46'434.74		24'000.00		50'000.00
4637.02	EJC Participation des parents - repas				22'000.00		30'000.00
219	Scolarité obligatoire	202'185.85	60'718.00	203'300.00	55'000.00	203'300.00	55'000.00
2192	Bibliothèque scolaire	3'353.75		3'300.00		3'300.00	
3104.01	Livres pour la bibliothèque scolaire	3'353.75		3'300.00		3'300.00	
2195	Transport d'élèves	198'832.10	60'718.00	200'000.00	55'000.00	200'000.00	55'000.00
3170.01	Frais de transport élèves	198'832.10		200'000.00		200'000.00	
4631.01	Subventions cantonales transports scolaires		60'718.00		55'000.00		55'000.00
4	Santé	5'520.20		7'600.00		25'100.00	17'500.00
42	Soins ambulatoires			200.00		17'700.00	17'500.00
421	Soins ambulatoires			200.00		17'700.00	17'500.00
4210	Soins ambulatoires			200.00		17'700.00	17'500.00
3632.0	Travailleur social en milieu scolaire					17'500.00	
3632.01	Participation pour infirmière scolaire			200.00		200.00	
4612.01	Participations des communes membres (TSS)						17'500.00
43	Promotion de la santé	5'520.20		7'400.00		7'400.00	
433	Service médical scolaire	5'520.20		7'400.00		7'400.00	
4330	Service médical scolaire	1'734.60		2'900.00		2'900.00	
3104.01	Matériel didactique pour médiation	290.10		400.00		400.00	
3130.01	Examens médicaux scolaires	1'444.50		2'500.00		2'500.00	
4331	Service dentaire scolaire	3'785.60		4'500.00		4'500.00	
3136.01	Examens dentaires scolaires	3'785.60		4'500.00		4'500.00	
999	Clôture		307'155.69		334'850.00		378'580.00
9990	Clôture		307'155.69		334'850.00		378'580.00
4612.01	Commune mixte Crémines		86'746.89		94'503.50		109'268.30
4612.02	Commune municipale Grandval		75'268.50		81'935.90		87'774.50

Compte de fonctionnement selon les tâches

01.01.24 - 31.12.24

		Charges 2023	Revenus 2023	Budget Charges 2024	Budget Revenus 2024	Budget Charges 2025	Budget Revenus 2025
4612.03	Commune mixte Corcelles		31'504.95		37'804.90		40'958.30
4612.04	Commune mixte Belprahon		48'942.20		51'189.10		57'892.30
4612.05	Commune mixte Eschert		56'513.60		59'675.00		71'448.60
4612.06	Commune mixte Seehof		8'179.55		9'741.60		11'238.00
	Total des charges et des revenus	1'404'121.93	1'404'121.93	1'449'695.90	1'449'695.90	1'579'820.00	1'579'820.00
	Résultat: Excédent de revenus						
	Résultat: Excédent de charges						
	Totaux	1'404'121.93	1'404'121.93	1'449'695.90	1'449'695.90	1'579'820.00	1'579'820.00